



Soirée-débat du 3 avril 2012 : nos propositions

Depuis un an, deux initiatives similaires dans leurs objectifs ont vu le jour au niveau national pour inventer un nouveau « vivre ensemble » dans notre pays : le *Pacte pour les droits et la citoyenneté* et le *Pacte civique*.

Nous sommes un collectif bisontin de quinze organisations associatives et syndicales qui se reconnaissent dans ces initiatives :

AC! Agir ensemble contre le chômage et la précarité - A la rencontre de Germaine TILLION - Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC) - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire) - Collectif de Défense des Droits et Libertés des Etrangers/Réseau Education Sans Frontières 25 (CDDLE/RESF25) - Cercle Condorcet - CIMADE - La Vie Nouvelle - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue de l'enseignement - Mouvement de la Paix - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) - Terre des Hommes 25 - Poursuivre - Syndicat de la Magistrature.

Les élections présidentielles et législatives de 2012 sont l'occasion de choix majeurs pour notre monde commun. Nous pensons que la participation à la vie démocratique ne se résume pas aux échéances électorales et qu'elle s'exerce aussi au quotidien, par des débats citoyens et des propositions alternatives.

C'est dans cet esprit, que nous avons initié à Besançon « Les Ateliers publics », pour coordonner réflexions et initiatives citoyennes sur le long terme. Le débat de ce soir est la première de ces initiatives.

Notre vocation n'est pas de construire des programmes politiques, mais il nous revient, en toute indépendance, de faire entendre la voix des citoyens et d'interpeller ceux qui sollicitent leurs suffrages.

Nos organisations sont fortes de pratiques reconnues, dans des domaines précis et complémentaires ; elles ont des propositions pour relever les défis de nos sociétés en crise. Ce sont quelques-unes de ces propositions dont nous sommes porteurs ce soir.

Nous sommes mobilisés pour construire un monde démocratique, juste, équitable et durable.

- 1 Il est possible de vivre bien sur notre planète, non pas contre les autres mais avec les autres, dans le respect de l'altérité et de la solidarité.
- 2 Dans le respect des personnes, Il faut remettre la finance à sa place sans avoir recours ni à la spéculation, ni au pillage des ressources naturelles.
- 3 La conquête des droits fondamentaux n'est pas une option mais une urgence pour toutes les femmes et tous les hommes partout dans le monde ; la paix est à ce prix.

Nos organisations exerceront toute leur vigilance dans le suivi des engagements pris par le candidat élu.

I - DEMOCRATIE

1. Laïcité

Depuis quelques temps, la laïcité est très présente dans de nombreux débats. Traiter de son sens et de sa portée, interroge le fonctionnement de l'Etat et de la démocratie vis-à-vis des religions et de la défense des libertés individuelles.

De plus en plus invoquée à l'occasion d'actes et de propos intégristes, identitaires ou communautaristes qui remettent en cause la neutralité de l'Etat vis-à-vis des croyances, la laïcité est aussi instrumentalisée à des fins politiques.

Par l'affirmation constitutionnelle de la laïcité, notre pays s'est doté d'un droit qui garantit la liberté de conscience et la liberté d'expression de tous. La révision des principes posés par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État serait dangereuse et inacceptable. Ils doivent, au contraire, être constitutionnalisés. Les pouvoirs publics doivent assurer la promotion réelle de la laïcité, garantie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des citoyens, de la reconnaissance de la diversité et de la recherche d'exigences partagées pour vivre ensemble.

PROPOSITIONS:

- ▼ Inscrire les principes laïques dans la constitution.
- Abroger la loi Carle qui est une ébauche de chèque éducation contraire au principe même de l'école républicaine et donner la priorité des financements publics à l'école publique.

2. Justice des mineurs

L'ordonnance de 1945 instituant les tribunaux pour enfants a été maintes fois réformée ces dernières années pour aller vers une répression accrue des jeunes. La primauté de l'éducatif sur le répressif et l'existence d'une justice spécialisée sont remises en cause. La loi du 11 août 2011, créant un tribunal correctionnel des mineurs composé de trois magistrats dont un seul juge pour enfants et devant lequel seront obligatoirement renvoyés les mineurs récidivistes de plus de 16 ans, bouleverse deux principes fondamentaux de l'ordonnance du 2 février 1945 : la primauté de l'éducatif sur le répressif et la spécialisation de la justice des mineurs, spécialisation qui découle du droit international contenu dans les conventions ratifiées par la France.

PROPOSITION:

- Rétablir la justice pénale des mineurs avec priorité donnée à l'éducatif
- Supprimer le tribunal correctionnel des mineurs
- Supprimer les « peines-plancher »
- Donner à la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) les moyens nécessaires à la prise en charge des mineurs
- Maintenir la compétence civile du juge des enfants en matière d'assistance éducative.

3. Séparation des Pouvoirs

L'article 16 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose que: « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de Constitution. »

Or, 223 ans après cette déclaration non seulement cette séparation des pouvoirs entre législatif, exécutif et judiciaire n'est pas acquise mais encore est-elle devenue de plus en plus mythique, confrontée qu'elle est à un processus politique de confusion voire de méga-fusion des pouvoirs.

Ainsi, l'institution judiciaire est-elle toujours largement dans la main du prince puisque le président de la République continue à être garant de son indépendance (article 64) pendant qu'il apparaît toujours comme l'autorité de nomination des magistrats certes sur proposition ou avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature pour les magistrats du siège mais en toute liberté pour les magistrats du parquet qui eux dirigent les enquêtes, décident ou non de poursuivre devant les juridictions pénales, assurent l'accusation devant ces dernières et mettent à exécution les peines. Afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité de la Justice :

PROPOSITIONS:

- Allouer au Ministère de la Justice un budget à la hauteur de ses missions alors qu'il n'est, actuellement que de 2,49% du budget de l'Etat, ce qui place la France au 34^{ème} rang sur les 47membres du Conseil de l'Europe pour la part de leur budget attribué à la Justice
- Placer la police judiciaire sous la seule autorité de la Justice (juges et procureurs).

4. Citoyenneté : Egalité entre femmes et hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise, malgré des avancées incontestables de ces dernières années, par exemple la loi sur la parité homme/femme dans les scrutins de listes.

Des progrès restent toutefois à accomplir, notamment en matière de renforcement de la parité en politique aux élections législatives, aux sénatoriales, dans les conseils généraux.

Pour favoriser la mise en œuvre d'améliorations concrètes dans ce domaine, la mise en place d'une politique et d'un dispositif national à la hauteur des enjeux est nécessaire.

PROPOSITIONS:

- Faire respecter dans les formations politiques la parité aux législatives en supprimant le financement public aux partis qui ne présenteraient pas 50 % de candidates.

5. Citoyenneté : Droit de vote des Etrangers hors Union européenne

Mettre en place une politique d'intégration réussie, c'est défendre l'égalité des droits économiques, sociaux et politiques. Ainsi la reconnaissance d'une « citoyenneté de résidence » aux Etrangers hors Union européenne titulaires d'un titre de séjour permettrait d'appliquer strictement cette égalité des droits et leur reconnaîtrait le droit de vote.

PROPOSITION:

Accorder le droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales et régionales aux étrangers titulaires d'un titre de séjour stable, dans le cadre d'une « citoyenneté de résidence ».

II - VIVRE ENSEMBLE - DROITS SOCIAUX

(solidarités – cohésion sociale – services publics)

1. La Jeunesse

La jeunesse de notre pays souffre ! Elle a peur de l'avenir, n'a plus confiance. Plus qu'ailleurs en Europe, les jeunes sortent très nombreux du système éducatif sans diplôme (150 000 par an) et 40% des enfants sont en difficulté de lecture ou d'écriture à l'entrée en 6ème. Du fait d'une culture collective abusivement élitiste et faute d'une orientation efficace vers des formations professionnalisantes, même diplômés, ils restent plus nombreux et plus longuement au chômage (1 sur 4). Leur précarité s'accroît et 1 sur 4 vit en dessous du seuil de pauvreté. Ils accèdent ainsi beaucoup plus tard à l'autonomie qui marque l'entrée dans l'âge adulte. Notre société juge notre jeunesse « dangereuse et fragile », alors qu'elle est une formidable ressource pour l'avenir de notre pays.

PROPOSITIONS:

- Instaurer pour les jeunes une allocation d'autonomie ou un capital formation
- Associer les jeunes à la recherche de leur pleine participation à la société. En particulier, construire avec eux le projet d'une « allocation d'autonomie » ou d'un « capital formation » utilisable tout au long de la vie
- Généraliser progressivement le service civique à tous les jeunes et à tous les âges.

2. Droit au logement

Dans un contexte général difficile où le logement est désormais le premier poste de dépenses des ménages, de plus en plus de personnes n'ont pas la possibilité de se loger. En lle de France, en 2011, prés de 20000 ménages n'ont pas obtenu satisfaction dans le cadre de la loi DALO.

En complet accord avec le mouvement "mobilisation générale pour le logement" nous vous faisons part de notre proposition pour moins d'injustice sociale et plus de solidarité.

PROPOSITIONS:

- Construire 150 000 logements sociaux par an pendant 5 ans, partout où les besoins existent, en veillant à instaurer une réelle mixité sociale par le renforcement de la loi SRU (25% de logements sociaux imposés), par l'application de la loi DALO et par un encadrement du prix des loyers
- Instaurer une réelle mixité sociale lors de l'attribution des logements.

3. Santé

La France a le système de santé le plus cher au monde. Les français se disent inquiets sur l'avenir de leur système de santé et souhaitent une amélioration de l'accès à ses services.

La problématique est complexe : démographie médicale, questionnement sur l'efficience des prises en charge, coût des nouvelles technologies, disparités de l'accès aux soins, dépassements d'honoraires, remboursement insuffisant des soins dentaires et optiques, assurances complémentaires taxées, insuffisance de la prévention et de la promotion de la santé, inquiétude sur la capacité à rembourser la dette, difficultés dans le financement de l'assurance maladie obligatoire...

PROPOSITIONS:

Donner une priorité majeure à la sortie de l'endettement par des mesures solidaires (CSG* progressive, appliquée à tous les revenus et non déductible des impôts, augmentation de la CRDS**en particulier sur les revenus du patrimoine)

Prendre des mesures significatives en faveur de la prévention et de la promotion de la santé (éducation à la santé, promotion du « prendre soin » dès les classes primaires et jusqu'à la fin du collège, information sur les coûts des prises en charge).

CSG: contribution sociale généralisée

CRDS: contribution pour le remboursement de la dette sociale

4. Environnement

Notre territoire régional est rural, or son agriculture n'est pas toujours en phase avec ses ressources naturelles. L'impact de l'activité agricole doit rester ou redevenir significativement positif, en contribuant à restaurer ou à maintenir les sols, l'eau, l'air et la biodiversité dans un bon état de conservation : sols structurés, eau purifiée, air non vicié et diversité biologique optimale en fonction des potentialités locales et des pratiques culturales.

PROPOSITION:

Fixer règlementairement des critères environnementaux stricts, avec obligation de résultat, en matière de qualité des eaux et de biodiversité. Cette réglementation concernera des produits spécifiques du terroir destinés à une commercialisation extrarégionale et bénéficiant d'une labellisation AOP (vins et fromages particulièrement).

5. Droit à la Paix

La France affecte à la défense 20 % de son budget (39 milliards d'euros).

La France ne respecte pas les engagements qu'elle a pris en signant le Traité de Non Prolifération des armes nucléaires.

L'OTAN, qui cherche à se substituer à l'ONU, a entraîné la France dans l'occupation de l'Afghanistan, désastreuse pour sa population. 82 militaires français y ont été tués... pour quels résultats ?

Les dépenses militaires mondiales dépassent 1650 milliards de dollars par an. 25 % de cette somme suffiraient à assurer les besoins vitaux de l'humanité.

PROPOSITION:

Diminuer de façon conséquente le budget militaire et transférer les sommes dégagées pour la satisfaction des besoins humains les plus élémentaires et des demandes sociales et dans ce but, arrêter immédiatement les programmes de nouveaux missiles et de nouvelles têtes nucléaires.

III - MIGRATIONS - DROITS DES ETRANGERS

CONTEXTE

A l'ère où la circulation des biens, des informations et des flux financiers ne connaît plus de limite, la libre circulation des personnes est gravement remise en cause, voire compromise. Ils sont 230 millions de migrants dans le monde (ONU), dont 60 % de migration sud/sud. Pourtant, 18 % des Etats du monde dont l'Union européenne entravent la libre circulation des personnes. Au fil des réformes, les immigrés voient rognés leurs droits (au séjour, travail, droits sociaux), victimes de mesures d'éloignement arbitraires et de placement dans les CRA. Cette politique tourne le dos au devoir d'assistance à des populations menacées et au respect des droits fondamentaux. Lorsque l'Etat porte atteinte à ces droits, il affaiblit l'universalité des droits de l'Homme.

Au nom de celle-ci, nous voulons : une politique migratoire fondée sur un plus grand respect des personnes. Que cessent les discours xénophobes et racistes traitant les étrangers en bouc émissaires. Et, qu'une gouvernance mondiale des migrations soit mise en place.

1. MIGRATIONS

PROPOSITIONS

- Renégocier, avec les pays tiers, les accords de circulation et d'installations fondés sur le respect des droits des migrants en les dissociant de l'aide au développement à leurs pays d'origine
- Arrêter le financement des instruments de contrôle policiers et militaires des pays tiers destinés à empêcher les migrations

2. DROIT DES ENFANTS ETRANGERS

En France métropolitaine, 80% de ceux qui sont enfermés en CRA ont moins de 10 ans. A Mayotte, ce sont 6400 mineurs qui ont été éloignés de force en 2010. L'enfermement des enfants et des mineurs étrangers heurte les principes protégés par des textes internationaux (en particulier Convention Internationale des Droits de l'Enfant). (D'après la pétition «Il faut en finir avec l'enfermement des enfants étrangers !» Réseau Éducation Sans Frontières-Observatoire de l'enfermement des étrangers)

PROPOSITION:

Arrêter immédiatement et définitivement l'enfermement des enfants et mineurs étrangers.

3. DROIT DES ETRANGERS - Modifier la loi

Les nombreuses lois concernant l'entrée, le séjour et l'asile regroupées dans un même code (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile : CESEDA) sont de plus en plus répressives et laissent de plus en plus de place au pouvoir discrétionnaire préfectoral.

PROPOSITIONS:

- Abroger des lois xénophobes intervenues depuis 2002 (dans CESEDA, LOPPSI2)
- 🕱 Supprimer tous les domaines de la loi impliquant le pouvoir discrétionnaire préfectoral
- Refondre du Code de l'Entrée et du séjour des Etrangers et du droit d'asile (CESEDA)

4. DROIT DES ETRANGERS - L'asile est un droit, appliquons-le

Accueillir quelqu'un au titre de l'asile, c'est lui restituer une partie des droits dont il est privé dans son pays d'origine. Or, la France sabote les conventions de Genève et dégrade le droit d'asile. Il faut restaurer ce droit, traiter dignement les réfugiés, cesser de les renvoyer dans leur pays d'origine au risque de leur vie.

PROPOSITIONS:

- Supprimer la procédure prioritaire de dépôt des demandes d'asile, et plus particulièrement la liste des pays dits « sûrs » et assurer obligatoirement l'hébergement et la prise en charge sociale de tous les demandeurs d'asile
- Réinstaurer pour les demandeurs d'asiles le droit au travail retiré en 1991
- Suspendre l'application de la procédure « Dublin II » de réadmission des demandeurs d'asile dans le pays d'entrée dans l'espace Schengen.

5. DROIT DES ETRANGERS - Le séjour : régularisons les sans-papiers !

Pour assurer l'égalité des droits fondamentaux (droit au respect de la vie privée et familiale, au travail, à la santé, à l'éducation, au logement), pour mettre en échec la surexploitation des travailleurs, les trafics des marchands de sommeil, il faut régulariser l'ensemble des sans-papiers résidant sur le territoire de la République parce qu'ainsi nous vivrons tous mieux ensemble.

PROPOSITION:

Instaurer un titre unique de séjour à validité longue (3 ou 5 ans) et délivrance de plein droit de la carte de résident.

IV - ECONOMIE

1. Quand les paradis fiscaux siphonnent les ressources publiques, nationales et internationales (sud) !

L'évasion fiscale atteint des sommets : en France, 40 à 50 milliards d'euros d'après le SNUI⁽¹⁾ et dans les pays du Sud, 125 milliards d'euros, par an. Les premières victimes sont les populations, car ces ponctions privent les États des ressources pour les investissements et services publics : santé, éducation, etc. Le G20 de Cannes⁽²⁾ « demande instamment aux entreprises multinationales d'améliorer la transparence et de respecter pleinement les législations fiscales applicable». Or, des multinationales et des banques utilisent toujours les paradis fiscaux et judiciaires, faute d'avoir instauré des normes (Loi cadre) communes au niveau international.

- (1) Syndicat national unifié des impôts
- (2) G20 Cannes novembre 2011, présidé par la France

PROPOSITION:

Afin, d'en finir avec l'évasion fiscale, l'opacité financière et les paradis fiscaux, l'Etat français doit :

Imposer à toutes les entreprises bénéficiant de marchés et de garanties publics et des banques auxquelles il fait appel, des règles de transparence financière les obligeant à publier dans chaque pays où elles sont implantées : noms de toutes les filiales, détail des activités financières (ventes, achats, coûts de financement), effectifs employés et masse salariale, bénéfice avant impôt, impôts et taxes versés dans le pays en question, coûts et valeurs des actifs.

2. Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Représentant 10 % du PIB, 2,3 millions de salariés et plus de 10 millions de bénévoles dans 215000 établissements, l'ESS crée plus de 100000 emplois par an et aura besoin de remplacer 335000 départs en retraite d'ici 2018.

Depuis bientôt deux siècles, l'économie sociale traduit les valeurs de la République « Liberté, égalité, fraternité » dans la société civile et comme la République, héritière de la philosophie des Lumières, elle reprend l'idéal d'émancipation de la personne humaine qui suppose de dominer l'économie.

Pour réaliser leur projet, les acteurs de l'ESS mettent en commun leur travail ou des moyens qu'ils partagent et gèrent collectivement. Leur entreprise est ainsi administrée démocratiquement à l'inverse des sociétés de capitaux, administrées, selon le principe « une action, une voix ».

Les groupements de personnes représentent donc une alternative à la société de capitaux et revendiquent de pouvoir satisfaire l'ensemble des besoins économiques et sociaux dans le respect de leurs valeurs.

PROPOSITIONS:

- Elaborer une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire. Initiée en concertation avec les acteurs, cette loi devrait assurer la cohérence et la pérennité d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire (cadre juridique, orientations politiques, moyens).
- Créer un ministère de l'ESS de plein droit.

3. Citoyenneté : Egalité entre femmes et hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise, malgré des avancées incontestables de ces dernières années. Des progrès restent à accomplir, notamment en matière d'égalité des salaires, des retraites et des conditions de travail (l'écart entre les salaires masculins et féminins reste de 27%) et en matière de partage des tâches et des responsabilités, de lutte contre les stéréotypes (temps partiel subi, 2/3 des tâches domestiques assurées par les femmes)

PROPOSITION:

Pour favoriser la mise en œuvre d'améliorations concrètes dans ces domaines, un Ministère de l'Egalité Femme-Homme devra :

Faire de l'égalité salariale un droit opposable et sanctionnable pénalement devant les tribunaux.